

Plaquette TD - commenter un arrêt même si pas sujet principal ?

Par **Booker**, le **28/02/2013** à **17:46**

Bonjours chers juristudiants ! Je vous écris pour un renseignement car j'ai une hésitation, quand vous êtes face à une plaquette de TD qui contient un arrêt, bien que cet arrêt ne soit pas le sujet à traiter proprement dit dans la plaquette, est ce que vous pensez que commenter l'arrêt pour en "presser le jus" est utile ?

Cordialement ! [smile4]

Par **bulle**, le **28/02/2013** à **18:13**

Bonjour,

Peu importe le sujet de votre TD, il faut traiter toutes les informations de l'arrêt qui vous est donné.